DIPLOME D'ETAT DE MONITEUR EDUCATEUR
Formation en Apprentissage
Session 2024-2026

Date maj et version : 20/04/2025 -V1 n° 1 Code RNCP : RNCP39643 Certificateurs : ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse Date de l'enregistrement de la certification : Décret n°2024-696 du 5 juillet 2024	
Objectifs généraux	Acquérir les compétences nécessaires pour exercer une relation éducative au sein d'un espace collectif. Animer et organiser la vie quotidienne dans une logique de parcours. Contribuer au projet éducatif dans une visée inclusive. S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours.
Méthodes mobilisées, modalités d'évaluation	Méthodes mobilisées : **Pédagogie de l'alternance intégrative** (temps de regroupements en centre de formation et temps de stages nécessaires à l'apprentissage) **Individualisation du parcours** (accompagnement consistant à aider le stagiaire à réaliser son projet de formation). **Pédagogie active** **Analyse des pratiques (Groupes** d'Analyse de Pratique animés par des professionnel(le)s de l'éducation spécialisé **Actions** en partenariat avec les établissements sociaux et médicosociaux **Participation des stagiaires à des journées thématiques et/ou Forums** **FAD** Modalités d'évaluation : **Bilan de positionnement en début, milieu et fin de formation** (aider le stagiaire à acquérir des compétences et à évoluer dans son parcours de professionnalisation). **Evaluations théoriques et pratiques formatives tout au long de la formation** **Evaluations théoriques et pratiques normatives**
Les débouchés	Le moniteur-éducateur peut travailler dans : - Des établissements (internat-semi-internat) accueillant des enfants ou des adultes présentant des déficiences intellectuelles ou mentales, des handicaps physiques ou sensoriels, des troubles du comportement, souffrant de difficultés familiales ou d'adaptation sociale, - Des établissements et services d'accueil et d'aide aux personnes en difficulté sociale, - Des dispositifs d'insertion… et tout organe contribuant à l'insertion sociale et à la lutte contre les inadaptations sociales.
Poursuite de parcours	A la suite de la formation, l'apprenant est positionné sur le marché du travail et peut donc postuler dans les secteurs sociaux et médico-sociaux.
Accessibilité aux personnes en situation de Handicap	- Tous les sites sont accessibles aux personnes en situation de handicap - Le parcours pédagogique peut être individualisé sur étude avec le référent handicap (contacter notre référent handicap : referenthandicap@emap.re).
Dates de la prochaine session	16 septembre 2024 au 31 juillet 2026

La formation en détails	
Données règlementaires	Décret no 2024-696 du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur Arrêté du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1er septembre 2024, sous réserve des dispositions transitoires prévues aux II et III de son article 2. Notice : le décret modifie les modalités d'organisation de la formation et de délivrance du diplôme d'Etat de moniteur éducateur. Il précise notamment le niveau du diplôme en référence au cadre national des certifications professionnelles, la structuration du diplôme en blocs de compétences, les voies d'accès à la certification et la composition du jury. Il prévoit, en outre, les modalités transitoires pour les personnes engagées dans un cycle de formation ou de validation des acquis de l'expérience relevant des modalités jusqu'alors applicables pour l'obtention de ce diplôme. Références : le décret et les dispositions du code de l'action sociale et des familles qu'il modifie peuvent être consultés, dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000049888982 https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000049889174
La certification	**Obtention du diplôme :** L'obtention du diplôme d'État de moniteur éducateur est subordonnée à la validation de plusieurs blocs de compétences, chacun correspondant à des domaines spécifiques de formation. **Validation des blocs de compétences :** Les blocs de compétences constitutifs du diplôme d'Etat de moniteur éducateur sont validés par des épreuves de certification. Chacun des blocs de compétences est validé séparément et sans compensation des notes entre blocs de compétences. Le candidat valide le bloc de compétences s'il obtient une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve de certification. L'acquisition des compétences est également évaluée à la fin du parcours de formation pratique. L'établissement de formation complète un livret de formation pour chaque candidat, attestant des compétences acquises durant les stages et les formations pratiques. **Présentation au diplôme :** A l'issue de la formation, l'établissement de formation présente les candidats au diplôme ou à l'obtention de blocs de compétences. Il adresse au recteur d'académie, avant l'expiration de la date limite fixée par celui-ci, un dossier comprenant, pour chaque candidat : – le livret de formation dûment complété, accompagné des pièces relatives aux épreuves organisées par l'établissement de formation, à l'évaluation de la période de formation pratique et à l'évaluation des compétences ; – le dossier de pratiques professionnelles en deux exemplaires. **Jury de certification :** Le jury composé conformément à l'article D. 451-76 du code de l'action sociale et des familles établit la liste des candidats ayant validé un ou

	plusieurs blocs de compétences. Les candidats ayant validé l'ensemble des blocs de compétences obtiennent le diplôme d'Etat de moniteur éducateur. Dans les cas où le candidat inscrit dans une démarche globale de certification ne valide pas les trois blocs de compétences, le jury prend une décision de validation partielle du diplôme mentionnant les blocs de compétences certifiés. Le candidat se voit délivrer une attestation de compétences pour les blocs de compétences certifiés. Dans les cas où le candidat est inscrit dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences et a validé ces blocs, une attestation de compétences est délivrée par le recteur de région académique. Les blocs de compétences sont acquis à titre définitif. **Validation des acquis de l'expérience (VAE) :** Le diplôme est également accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE).
Dispenses et allègements	Le diplôme d'Etat de moniteur éducateur, tel que défini l'arrêté du 5 juillet 2024, est accessible aux candidats ayant validé un ou plusieurs domaines de compétences en application de l'arrêté du 20 juin 2007 susmentionné. Les domaines de compétences acquis précédemment sont pris en compte selon le tableau de correspondances entre les domaines de compétences définis par l'arrêté du 20 juin 2007 susmentionné et les blocs de compétence définis par l'arrêté du 5 juillet 2024 figurant en annexe V.
Prérequis	- Être âgé de 18 ans à 29 ans (Pas de limite d'âge pour les RQTH, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau). - Niveau scolaire souhaité : 3ème - Satisfaire aux épreuves de sélection - Obligation de signer un contrat d'apprentissage
Modalités et délais d'accès	**Modalités :** Les pré-inscriptions aux sélections se feront en ligne sur le site internet : www.emap.re selon le calendrier de sélection défini (consultable sur notre site internet). **Admis de droit :** Les lauréats de l'Institut de l'engagement Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ; Les candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs domaines de compétences du diplôme d'Etat de moniteur éducateur relevant des dispositions de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'Etat de moniteur éducateur prévu par les dispositions du présent arrêté. **Admission :** A l'exception des admis de droit mentionnés ci-dessus, l'admission en formation conduisant au diplôme d'Etat de moniteur éducateur est subordonnée au dépôt d'un dossier auprès de l'établissement de formation et à un entretien. **L'entretien :** Cet entretien, d'une durée de trente minutes, est destiné à évaluer la manière dont le candidat envisage la fonction de moniteur éducateur, son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession. Il est conduit à partir d'une note rédigée au préalable par le candidat.

	Organisation de la sélection : La sélection est organisée par l'établissement de formation sur la base d'un règlement d'admission porté à la connaissance des candidats. Les modalités de sélection sont identiques pour les candidats qui s'inscrivent dans une démarche d'acquisition de la certification globale ou pour les candidats qui s'inscrivent dans une démarche d'acquisition de blocs de compétences. L'admission dans la formation est prononcée par le directeur d'établissement de formation après avis de la commission d'admission. **DELAIS D'ACCES** Les épreuves ont lieu d'avril à mai pour une rentrée prévue en septembre (sous réserve de modification). Les candidats admis reçoivent une notification par écrit et disposent d'un délai de 15 jours pour confirmer *par courrier* leur inscription à la future formation dispensée par l'EMAP.
Statuts et effectifs	Apprentis - 20 places
Objectifs pédagogiques	**COMPETENCES** Instaurer une relation - Aider à la construction de l'identité et au développement des capacités Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique Animer la vie quotidienne au sein de l'établissement ou du service Concevoir et mener des activités de groupe Observer, rendre compte et contribuer à l'évaluation des situations éducatives Participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif S'inscrire dans un travail d'équipe Elaborer gérer et transmettre de l'information Etablir une relation professionnelle avec les partenaires Situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet S'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques **APTITUDES** Disponibilité Engagement personnel Capacité de distanciation Sens de l'écoute Sens de l'organisation Capacité à prendre des initiatives Goût du travail en équipe
Durée de la formation	**20 mois de formation** - **950 heures** d'enseignement théorique - **1050 heures** de formation pratique minimum dont **175 heures de stage** hors structure employeur
Contenu de la formation	**Formation théorique :** Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours : Bloc 1 : 420h UF1 : La personne et son entourage UF2 : Le projet personnalisé UF3 : L'accompagnement à la vie quotidienne UF4 : La participation à la vie sociale Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive : Bloc 2 : 380h UF1 : Les supports et les cadres du projet éducatif spécialisé UF2 : La relation éducative

	UF3 : La personne et le groupe S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours : Bloc 3 : 150h UF1 : Le travail en équipe UF2 : Le travail en partenariat **La communication : une compétence transversale :** Cette compétence est contextualisée en lien avec les activités de chacun des blocs de compétences. Bloc 1 : Communiquer dans le cadre de l'accompagnement social Bloc 2 : Communiquer dans le cadre du projet éducatif spécialisé Bloc 3 : Communiquer dans le cadre du travail d'équipe et partenarial **Enseignement pratique :** **Rythme d'apprentissage** : - 3 semaines en entreprise et 1 semaine en centre de formation - 175 heures de stage d'une durée minimale (hors structure employeur). La formation se déroule sur une amplitude de 23 mois. Cette notion d'amplitude est à considérer comme une période globale de temps de formation, elle inclut les périodes de congés.
La formation en chiffre (Promotion 2024-2026) 20 apprentis	- Taux de présentation aux examens : en cours - Taux d'obtention du diplôme : en cours - Taux de retour des enquêtes : en cours - Taux de satisfaction des stagiaires : en cours - Taux d'interruption de la formation : en cours - Taux des abandons* : en cours - Taux de rupture de contrat : en cours - Taux d'insertion professionnelle 6 mois après la formation : en cours - Taux d'insertion dans le métier : en cours - Taux de poursuite d'études : en cours - La valeur ajoutée de l'établissement : ➢ Partenariat avec l'APAJH ➢ Interaction avec le public accompagné et des professionnels de l'action sociale et médico-sociale ; ➢ Partenariats possibles via des projets d'éducation sociale et inclusive avec les différents services sociaux de proximité ; * Pour plus d'informations sur le motif des abandons, nous contacter
Lieu	EMAP Mayotte
Tarifs	- Financement selon OPCO SANTE et OPCO AKTO - Reste à charge pour l'apprenti : 0 € - Frais de sélection (sous réserve de modification) : - - Epreuve écrite : :20 € - Epreuve orale : 25 €
Contacts	- Accueil : 0262 96 95 30 ; accueil@emap.re - Apprentissage : Patricia DIJOUX, 0262 96 95 30 – Poste 4, pdijoux@emap.re, - Responsable de formation : Martine BEGUE, mbegue@emap.re - Responsable de formation : Mélina IBRAHIM, mibrahim@emap.re - Référent mobilité : Rodolphe RAMALINGOM, rramalingom@emap.re - Référent handicap : Mahé NOTZOLD, referenthandicap@emap.re)